



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **08 FEV. 2023**  
N°2023- 007

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature d'une convention de servitude, à titre gratuit, au profit de la société VEOLIA Eau d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F. sur la parcelle AE 249 sise 81-83, boulevard de Stalingrad propriété de la Commune de Champigny-sur-Marne à fin de passage pour toutes interventions techniques pour la conduite d'eau potable**

**Rapporteur** : Mme SAUSSEREAU

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

**Secrétaire de séance** : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des Services Financiers  
Service des Affaires Domaniales  
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marché aux comestibles - Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance du 18 janvier 2023.

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie : Espaces publics -Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacement -Sécurité – ASVP émis lors de sa séance du 16 janvier 2023 ;

**Considérant** ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne est propriétaire d'une parcelle référencée AE 249 sise au 81-83, boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne, relevant du domaine privé communal. La superficie de la parcelle est de 308m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la surveillance et de la maintenance de la conduite d'eau potable, la Commune a décidé, par convention de servitude annexée à la présente, d'autoriser la société VEOLIA Eau-d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F, gestionnaire de l'installation et de l'exploitation du service d'eau potable à intervenir sur la parcelle référencée ci-dessus de Champigny-sur-Marne.

La convention de servitude à ladite société sera à titre gratuit.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'autoriser l'occupation de la parcelles AE 249 sise au 81-83, boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne, au profit de la société VEOLIA Eau-d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F,

**ARTICLE 2 :** APPROUVE les termes de la convention de servitude à titre gratuit du domaine privé communal entre la Commune et la société VEOLIA Eau-d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document, tant administratif que financier en exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

 **Monsieur Laurent JEANNE**  
~~Maire de Champigny-sur-Marne~~  
~~Conseiller régional d'Ile-de-France~~